

Présents : Philippe Debatisse, Jocelyne Allain, Jeannette Hamon, Stéphane Toutain, Patrick Bailleau, Marc Clerissy, Sabrina Reguer, Olivia Cazareth, Didier Thibault, Marie Fuks

Absent excusé : Eric Letellier pouvoir à Stéphane Toutain

Désignation d'un secrétaire de séance : Marie Fuks

Approbation du PV du précédent conseil du 20 février 2025

Le procès-verbal du conseil du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

- Demande de subvention du collège La Loge des Bois

Le collège de La Loge des Bois organise un séjour à Orcières durant la semaine du premier au 7 juin 2025. Deux élèves de notre commune sont concernés par ce projet et à ce titre, l'établissement sollicite la commune de La Puisaye afin qu'elle apporte son soutien financier. Monsieur le maire rappelle que le conseil a déjà attribué par délibération du 12 décembre 2024 une subvention de 150 euros visant à financer un voyage en Angleterre prévu du 31 mars au 5 avril 2025 concernant 3 enfants de La Puisaye. Il propose d'apporter un soutien financier équivalent à hauteur de 50 euros par enfant pour ce nouveau voyage dont le coût par enfant s'élève à 361€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le versement d'une contribution de 50 euros par enfant soit 100 euros au collège de La Loge de Senonches.

- Vote du budget (Arrivée de Mme CAZARETH à 19h10)

Après présentation du compte financier unique (qui remplace à partir de cette année les comptes de gestion et compte administratif), de l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025, des taux des taxes locales et du budget primitif 2025, lesquels ont été approuvés par le trésor public préalablement au conseil, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les votes suivants :

1. Vote du compte financier unique

Résultat cumulé Investissement : - 90 336,49 € (dont résultats antérieurs de -25 590,35 € et RAR de -12 227,68 €)

Résultat cumulé Fonctionnement : + 116 074,01 € (dont résultats antérieurs de 78 842,74 €)

Après présentation du compte financier unique monsieur le maire le soumet au vote sans y prendre part lui-même.

Le compte financier unique est voté à l'unanimité.

2. Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Après rappel des résultats de l'année 2024, il est décidé d'affecter ces derniers comme suivant :

- R1068 : +90 366, 49 €
- R002 : +25 707,52 €
- D 001 : -78 138,81€

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

3. Vote des taux des taxes locales 2025 (Arrivée de Mme REGUER à 19h20)

Monsieur le maire soumet et justifie son projet d'augmentation des taxes communales. L'objectif est d'augmenter très progressivement les taux des taxes locales afin d'équilibrer les baisses successives des dotations globales (la DGF passe cette année de 33084 à 31000euros) et l'augmentation des coûts de fonctionnement tout en poursuivant une politique d'aménagement de la commune pro-active, sans trop impacter le pouvoir d'achat des habitants de notre commune. L'équipe municipale a choisi, depuis l'année dernière, d'augmenter légèrement chaque année les taux des taxes communales plutôt que de procéder à une augmentation massive d'une année sur l'autre. Cette année, monsieur le maire propose d'augmenter les taux des taxes locales de 0,5pts ce qui entraine en 2025 les augmentations des taux comme suit :

Année	Taxe d'habitation (TH) (ne concerne que les résidences secondaires et logements vacants)	Taxe foncière bâtie (TFB)	Taxe foncière non bâtie (TFNB)
2025	7,77%	33,15%	24,61%

Le produit fiscal attendu par ces augmentations sera de 2929 €.

Après délibération, les taux des taxes communales 2025 sont adoptés à l'unanimité.

4. Vote du budget primitif 2025

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à 278 549,03€.
 Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à 289 336,52 €.

Le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité.

5. Attribution des subventions aux associations

Demandeur	Montant 2025
CEP Fertois	100 €
ADMR Senonches/Châteauneuf	50 €
APEPF	330 €
Comité des Loisirs La Puisaye	150 €
SADS DOMICILE	50 €
Secours catholique	50 €
Coopérative scolaire La Puisaye	580 €
Association le Perma Pot	150 €
CEDREL	100 €
Club de tennis La Ferté-Vidame	100 €
Association Les petites vadrouilles	150 €
Secours populaire français	50 €
Collège La Loge des Bois	250 €

Les subventions aux associations ont été reconduites pour un montant global de 2110€.

Les propositions de subventions sont adoptées à l'unanimité.

6. M57 - Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition permettrait d'ajuster au plus juste les crédits aux besoins de répartition et de réaliser rapidement des opérations purement techniques sans modifier le montant global des investissements. Sont exclus de ce dispositif les crédits ouverts pour concours aux associations. En cas d'utilisation de ce dispositif de fongibilité des crédits monsieur le maire est tenu d'en informer l'assemblée délibérante en lui présentant le tableau retraçant précisément ces mouvements lors du conseil suivant.

L'équipe municipale, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire, à l'unanimité, à procéder à des mouvements de crédits chapitre par chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2025

- Mise à jour du règlement de la cantine scolaire

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est régulièrement et de plus en plus fréquemment appelé à intervenir à la demande du personnel de cantine pour rappeler à l'ordre des enfants dont les comportements troublent le calme et dont l'attitude envers les cantinières impose un rappel au respect des adultes. Au regard de la situation, monsieur le maire juge nécessaire de repréciser les termes du règlement intérieur de la cantine en matière de bonne conduite, de discipline, de sanctions, d'intervention et de signalement aux parents. (voir document joint). Les modifications apportées au règlement sont présentées aux membres du conseil et discutées. Au-delà des aspects relatifs à la discipline et aux comportements il est proposé, pour responsabiliser les enfants, de demander aux parents de lire ou faire lire à leur(s) enfant(s), les articles 1 et 2 de ce règlement et de leur faire apposer leur signature à la fin du règlement.

Au terme de l'échange, monsieur le maire demande au conseil de valider les termes du nouveau règlement qui fera l'objet d'un envoi aux parents accompagné d'un courrier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- La Poste :

Monsieur le maire a fait le point avec le département concernant l'emprise du terrain sur le domaine du département. A ce titre la commune doit réaliser un relevé de géomètre. Celui-ci transmettra son rapport au département pour régularisation des limites de propriété avant mise en vente du bien. Un DPE est en cours.

- Projet de concert de piano

La commune a été contactée par une pianiste habitant en Eure et Loir, Stéphanie Humeau, qui propose de venir faire un concert dans l'église. Les coûts prévisionnels de ce projet se répartiraient comme suit :

- Coût location piano ¼ de queue : 590 euros
- Prestation pianiste : entre 600 et 1000 euros brut (50% de charges)
- Eventuellement Pot après le concert

Monsieur le maire propose une organisation conjointe entre le Comité des Loisirs et la commune. Le CDL semble d'accord pour organiser conjointement cette manifestation et doit faire un retour pour définir précisément la date.

Simulation du coût pour un prix de billet à 12 euros, 10€ et 15€

Prestation	Location du piano	Coût total	Rentabilité pour 12€	Pour 10€	Pour 15€
700€	590€	1290€	108 PERS	129 PERS	86 PERS
800€	590€	1390€	115 PERS	139 PERS	93 PERS

- **Présentation du RPQS du SIRTOM.**

Le Rapport sur le prix et la qualité du service du SIRTOM est remis aux élus afin qu'ils en prennent connaissance. Il convient de noter que le SIRTOM poursuit sa politique de réduction des déchets via l'opération compostage qui a donné lieu à la distribution de 6307 composteurs. Depuis 2015 les OM sont passées de 232 kg/hbt/an à 187 kg/hbt/an et les déchets ménagers et assimilés (poubelle jaune) de 634 kg/hbt/an) 580 kg/hbt/an. De nouveaux objectifs de réduction des déchets ont été fixés dans le cadre du plan de prévention et de gestion des déchets qui imposent de renforcer encore les actions de prévention des déchets.

- **Fête des battages été 2026 :**

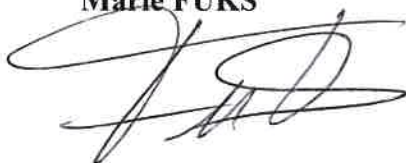
Monsieur le maire propose de rencontrer le comité d'organisation avec le CDL un soir pour préciser les modalités d'organisation de cet événement

- **Fête des voisins :** il est proposé d'organiser la fête des voisins **le vendredi 23 mai vers 18H30 19h.**

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,

Marie FUKS



Le Maire,

Philippe DEBATISSE